

**Le recteur de la région académique Grand Est  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités**

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°92 - 1189 du 6 novembre 1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

**ARRÊTE**

Article 1<sup>ER</sup>: Les huit professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent bénéficient d'un avancement accéléré au 7<sup>ème</sup> échelon de la classe normale au titre de l'année 2025-2026 :

CIVILITE	NOM	PRENOM	AFFECTATION	DISCIPLINE	DATE DE PROMOTION
MONSIEUR	BOUSSERA	BELKACEM	SEP ALFRED MEZIERES LONGWY	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES	21/04/2026
MADAME	DANIEL	MILENE	LP DES METIERS PIERRE GILLES DE GENNES GERARDMER	CONDUCTEUR ROUTIER	16/09/2025
MADAME	EMO	JULIE	LP LEONARD DE VINCI MONTIGNY-LES-METZ	GENIE CONSTRUCTION REALISATION D'OUVRAGE	01/11/2025
MONSIEUR	FAIVRE	CLEMENT	SEGPA CLG MAURICE BARRES CHARMES	GENIE INDUSTRIEL BOIS	11/08/2026
MONSIEUR	GRARE	WILFRIED	E.R.E.A. HUBERT MARTIN BRIEY	LETTRES- HISTOIRE GEOGRAPHIE	13/04/2026
MADAME	LEXA	CECILE	LP JEAN MARC REISER LONGLAVILLE	LETTRES- HISTOIRE GEOGRAPHIE	22/09/2025
MONSIEUR	PETIT	NICOLAS	SEP CHARLES JULY SAINT-AVOLD	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES	01/09/2026
MONSIEUR	SEVE	RAPHAEL	LP SIMON LAZARD SARREGUEMINES	LETTRES- HISTOIRE GEOGRAPHIE	09/03/2026

	Total	Hommes	Femmes	Part des femmes
Promouvables	28	11	17	60.7%
Promus	8	5	3	38.9%

**Article 2 :** Les dix-huit professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent bénéficient d'un avancement accéléré au 9<sup>ème</sup> échelon de la classe normale au titre de l'année 2025-2026 :

CIVILITE	NOM	PRENOM	AFFECTATION	DISCIPLINE	DATE DE PROMOTION
MONSIEUR	AUGER	CHRISTOPHE	LP DOMINIQUE LABROISE SARREBOURG	GENIE INDUSTRIEL BOIS	01/03/2026
MONSIEUR	BIER	CYRILLE	LP DES METIERS ANDRE CITROËN MARLY	GENIE MECANIQUE ET MAINTENANCE	20/06/2026
MONSIEUR	BINGER	SEBASTIEN	SEP ALFRED MEZIERES LONGWY	ECONOMIE GESTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	04/04/2026
MONSIEUR	CHAMPLON	PIERRE	LP PIERRE ET MARIE CURIE FREYMING MERLEBACH	HOTELLERIE SERVICE COMMERCE	01/03/2026
MONSIEUR	DEMMERLE	MATTHIEU	LP SIMON LAZARD SARREGUEMINES	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES	01/03/2026
MADAME	FLORENTIN	ANNE	LP DES METIERS PAUL LOUIS CYFFLE NANCY	INDUSTRIE GRAPHIQUE	01/03/2026
MADAME	HARRBURGER	AURELIE	LP DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE CONTREXEVILLE	ESTHETIQUE COSMETIQUE	01/09/2025
MONSIEUR	INFOSINO	LOIC	LP DES METIERS ENTRE MEURTHE ET SANON DOMBASLE	GENIE INDUSTRIEL	01/03/2026
MADAME	MARTIN	MARIE-PIERRE	SEP ALFRED KASTLER STENAY	ECONOMIE GESTION COMMUNICATION	17/02/2026
MONSIEUR	MOUMOU	HICHAM	LP RENE CASSIN METZ	MATHEMATIQUES SCIENCES PHYSIQUES	01/03/2026
MONSIEUR	MULLER	BRUNO	LP SIMON LAZARD SARREGUEMINES	TECHNIQUES CULINAIRES	01/03/2026
MADAME	PERRON	CHRISTELLE	LP DES METIERS BERTRAND SCHWARTZ POMPEY	ECONOMIE GESTION LOGISTIQUE	01/08/2026
MADAME	ROGER	CORALIE	LP DES METIERS LA TOURNELLE PONT-SAINT-VINCENT	LETTRES-ANGLAIS	17/11/2025
MADAME	SCHLAUDER	CHRISTELLE	RECTORAT DE NANCY-METZ	SANTE ENVIRONNEMENT	01/09/2025
MADAME	SOSNOWSKI	AMELIE	LP MARYSE BASTIE HAYANGE	LETTRES-HISTOIRE GEOGRAPHIE	01/03/2026
MONSIEUR	TEXEIRA	CARLOS	LP MARYSE BASTIE HAYANGE	TECHNIQUES CULINAIRES	01/03/2026
MONSIEUR	TRIBOUT	VICTORIEN	SEP HOTELIER RAYMOND MONDON METZ	TECHNIQUES CULINAIRES	27/10/2025
MONSIEUR	VORiot	LAURENT	SEP PIERRE ET MARIE CURIE NEUFCHATEAU	ARTS DU BOIS	01/03/2026

	Total	Hommes	Femmes	Part des femmes
Promouvables	60	34	26	43.3%
Promus	18	11	7	38.9%

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Nancy-Metz est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

Pour le recteur,  
La secrétaire générale d'académie,

Marie-Laure JEANNIN

#### **VOIES ET DÉLAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

- soit un recours gracieux ou hiérarchique,
- soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois\* :

à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;  
ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est-à-dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois\* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

\*4 mois pour les agents demeurant à l'étranger